



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

remboursement

Question écrite n° 41337

Texte de la question

Mme Fanny Dombre Coste attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le non remboursement par la sécurité sociale de nuits dans une maison pour les familles des personnes hospitalisées. En effet, pour un patient, habitant dans le département de la Lozère et souffrant d'un cancer nécessitant des soins journaliers par rayons dans un hôpital Montpelliérain pendant plus d'un mois, la sécurité Sociale rembourse le trajet par véhicule sanitaire léger. Pourtant les coûts de trajets sont plus importants que le coût des nuits passées dans une structure. Cependant, cet hébergement n'est pas pris en charge par la sécurité Sociale. Il semble pourtant préférable pour ces patients d'éviter les fatigues accumulées et donc les trajets quotidiens. Alors même que nous prenons toutes les mesures nécessaires afin de réduire les dépenses publiques, y compris celles liées à la santé, ne devrions-nous pas permettre le remboursement de cet hébergement lorsque celui-ci s'avère moins coûteux que les trajets quotidiens en véhicule sanitaire léger.

Données clés

Auteur : [Mme Fanny Dombre Coste](#)

Circonscription : Hérault (3^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41337

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 novembre 2013](#), page 11471

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)